



Avenant n°1 Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry Et le Syndicat mixte des Stations des Bauges (2)

Version du 17/11/2021

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges, mandant, représenté par sa présidente, Madame Sandra Ferrari, dûment habilitée à la signature de la présente, par délégation conformément aux dispositions de la délibération du

D'une part,

ET

La Communauté d'agglomération de Grand Chambéry, mandataire, représentée par son vice-président, M. Michel Dyen, dûment habilité à la signature de la présente, par décision du Bureau n°187-21 du 09 décembre 2021,

D'autre part,

PREAMBULE :

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges exerce des compétences liées aux activités de sports et de loisirs de montagne par le développement touristique et plus particulièrement :

- Des compétences hivernales avec le ski alpin et le ski nordique,
- Des compétences estivales avec les activités de loisirs, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation ou de compléter l'offre de loisirs ainsi que des activités de pleine nature,
- Des compétences liées aux équipements d'accueil et de confort connexes à la pratique des activités de loisirs, sportives ou non, visées précédemment, et notamment, les aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs.

Une première convention de mandat a été signée en 2019 pour réaliser des études et travaux sur le bâtiment principal de Margériaz 1400.

En 2020, une nouvelle convention pour la poursuite des études et la réalisation des travaux a été approuvée en élargissant le périmètre au bâtiment des Aillons 1000.

Aujourd'hui, il convient de compléter la convention actuellement en vigueur pour la réalisation d'Etudes et travaux sur les bâtiments d'Aillons-Margériaz (1400 + 1000) avec de nouvelles missions objet du présent avenant n°1.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Nouvelles missions confiées

Il convient de compléter l'article 2 de la convention avec les travaux suivants :

1) Réseau de défense incendie Margériaz : estimation 100 k€ HT

Remise en fonctionnement et prise en compte des demandes du SDIS.

- Remplacement de la pompe existante.
- Remplacement du groupe électrogène (alimentation électrique de secours en cas de panne électrique)
- Evolution du réseau de défense incendie en fonction des demandes du SDIS.

Une première visite du site avec le SDIS est nécessaire avant tout travaux pour validation du programme dans le respect des préconisations du SDIS.

2) Salle hors sac 3 (parking Margériaz) : estimation 50 k€ HT d'études et 250 k€ HT de travaux (montant pouvant évoluer en fonction du retour en phase étude et des contraintes des utilisateurs)

L'objectif premier est de remettre en conformité les locaux recevant du public. Afin de limiter les investissements, il est proposé de regrouper au maximum les équipements recevant du public dans un même bâtiment. La solution la plus économique proposée est de déménager l'activité recevant du public actuellement située dans le bâtiment technique central pour la transférer dans le bâtiment "Salle hors sac 3" situé sur la parking aux abords des pistes.

3) Rénovation et extension des WC (bâtiment parking) Margériaz : estimation 100 k€

Lors des journées à forte affluence, le nombre de WC mis à disposition du public est insuffisant. Il est proposé de profiter de la réhabilitation des WC existants (hors service ou en mauvais état) pour en rajouter, dans le prolongement de ceux existant au niveau de la zone de stockage actuelle (bâtiment existant).

4/ Portes sectionnelles (Margériaz 1400 et Aillons 1000) : 25 k€ HT

Remise en état des portes sectionnelles sur Aillons 1000 (x2) et Margériaz 1400 (x4 sur bâtiment technique). Ces portes sont jugées dangereuses par le prestataire de maintenance et son diagnostic a été confirmé par une autre entreprise spécialisée.

5) Etude de réhabilitation du hangar dameuses au Margériaz : estimation 50 k€ HT

Réalisation des études pour la réhabilitation du hangar existant ou la création d'un nouveau, afin de permettre de stocker les nouveaux modèles de dameuse trop volumineux pour les locaux actuels. La réalisation des travaux fera l'objet d'une autre convention de mandat.

Article 2 : Compléments tableau financement

L'article 3 relatif aux modalités de financement est complété comme suit :

Grand Chambéry s'engage à assurer le financement complet des opérations dont il s'agit tel que défini ci-avant (en compte de tiers Etudes 100 000€ HT / Travaux 475 000€ HT)

Localisation / Intitulé	Etudes	Travaux	
1) Réseau de défense incendie Margériaz		100 000	
2) Salle hors sac 3 Margériaz	50 000	250 000	
3) Rénovation et extension des WC (bâtiment parking) Margériaz		100 000	
4/Portes sectionnelles 25 k€ HT (1000 et 1400)		25 000	
5) Etude de réhabilitation du hangar dameuse au Margériaz	50 000		en € HT
Total	100 000	475 000	575 000

Le SMSB s'engage à traduire ces travaux dans son budget.

Article 3 : Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Chambéry, le

La Présidente du syndicat mixte
des Stations de Bauges
Sandra Ferrari

Le Vice-président de Grand Chambéry
Michel Dyen